

CONFÉDÉRATION SUISSE

OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

_① CH 647 377 G A3

(51) Int. Cl.4: G 04 B

37/00 39/00 G 04 B

Demande de brevet déposée pour la Suisse et le Liechtenstein Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

72 FASCICULE DE LA DEMANDE A3

(21) Numéro de la demande: 2790/82

(71) Requérant(s): Les Fabriques d'Assortiments Réunies, Le Locle

22) Date de dépôt:

06.05.1982

(72) Inventeur(s): Baillod, Claude, Cormondrèche

(42) Demande publiée le:

31.01.1985

(74) Mandataire: Société Générale de l'Horlogerie Suisse S.A., ASUAG, Neuchâtel

(44) Fascicule de la demande

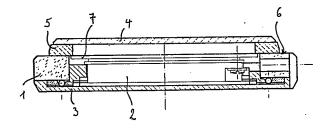
publié le:

31.01.1985

(56) Rapport de recherche au verso

(54) Boîte de montre.

(57) La boîte de montre comprend notamment une carrure (1) à la partie supérieure de laquelle est assujettie une glace (4) munie d'un talon périphérique (5) s'appuyant sur le pourtour (6) de l'ouverture supérieure de la carrure. Le bord intérieur (8) dudit talon fait saillie au moins partiellement dans cette ouverture de manière à constituer un appui axial pour le cadran (7) d'un mouvement (2) susceptible d'être logé dans la carrure.





Eidgenössisches Amt für geistiges Eigentum Bureau fédéral de la propriété intellectuelle Ufficio federale della proprietà intellettuale

RAPPORT DE RECHERCHE RECHERCHENBERICHT

Demande de brevet No.: Patentgesuch Nr.:

CH 2790/82

HO 14602

	Documents considérés comme pertinents (Einschlägige Dokumente		
Catégorie Kategorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes. Kennzeichnung des Dokuments, mit Angabe, soweit erforderlich, der massgeblichen Teile	Revendications con- cernées Betrifft Anspruch Nr.	
E	<u>WO - A - 82/03281</u> (CLAUDE)		
	<pre>* page 2, ligne 3 - page 3, ligne 25; figure 1 *</pre>	1,2	
		•	
A	FR - A - 1 602 990 (VAUCHER)		
	* page 2, résumé *	3	Domaines techniques recherchès Recherchierte Sachgebiete (INT. CL')
			G 04 B
			-
-			Catégorie des documents cités Kategorie der genannten Dokumente
			X: pariculièrement pertinent à lui seul von besonderer Bedeutung
	• .		allein betrachtet Y: particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie
		•	von besonderer Bedeutung in Verbindung mit einer anderen Veröffentlichung derselben Kategorie
			A: arrière-plan technologique technologischer Hintergrund O: divulgation non-écrite nichtschriftliche Offenbarung
			P: document intercalaire Zwischenliteratur T: theorie ou principe à la base de Finvention
	e recherche établi sur la base des dernières revendications transmises avant le commencement de la recherche, prehenbericht wurde mit Bezug auf die letzte, vor der Recherche übermittelte. Fassung der Patentansprüche er	stellt.	der Erfindung zugrunde liegende Theorien oder Grundsätze E: document de brevet antérieur, mas publié à la
Etendu	e de la recherche/Umfang der Recherche		date de dépôt ou après cette date älteres Patentdokument, das jedoch erst am oder nach dem
lecherchí levendica	itions ayant fait l'objet de recherches erte Patentansprüche: ensemble itions n'ayant pas fait l'objet de recherches	Anmeldedatum veröffentlicht worden ist D: document enté dans la demande inder Anmeldungangeführtes Dokume	
licht rech Raiso Grun	nerchierte Patentanspruche: nr:		E: document eité pour d'autres raisons aus andern Gründen angeführtes Dokument
	·		&: membre de la même famille, documen correspondant. Mitglied der gleichen Patentamilie; übereinstimmendes Dokument
Raiso Grun	n:		aus andern Gründen angeführtes Dokument &: membre de la meme famille, doc correspondant. Miglied der gleichen Patentamil

07-01-1983

REVENDICATIONS

- 1. Boîte de montre caractérisée en ce qu'elle comprend notamment une carrure à la partie supérieure de laquelle est assujettie une glace munie d'un talon périphérique s'appuyant sur le pourtour de l'ouverture supérieure de la carrure et en ce que le bord intérieur dudit talon fait saillie au moins partiellement dans cette ouverture de manière à constituer un appui axial pour le cadran d'un mouvement susceptible d'être logé dans la carrure.
- 2. Boîte de montre selon la revendication 1, caractérisée en ce que le pourtour de l'ouverture supérieure de la carrure est constitué par une surface plane, sur laquelle le talon de la glace est assujetti à demeure.
- 3. Boîte de montre selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que la carrure est réalisée en un matériau céramique fritté.

La présente invention concerne une boîte de montre, et elle se rapporte plus particulièrement à une telle boîte munie d'une glace à talon.

Dans la plupart des boîtes de montres, on prévoit pour le maintien du mouvement dans la boîte un appui axial pour le cadran solidaire de ce mouvement. Le plus souvent, cet appui est réalisé en usinant sur la surface interne de la carrure, ou d'une lunette, un épaulement contre lequel le cadran vient buter lorsque la boîte est assemblée.

Pour les montres élégantes de faible épaisseur ou lorsque la carrure est réalisée en un matériau délicat à usiner, par exemple en céramique frittée, une telle solution est désavantageuse.

C'est pourquoi, l'objet de l'invention est de proposer une construction dans laquelle la structure de la partie supérieure de la carrure est simplifiée au maximum.

L'invention sera bien comprise à la lecture de la description suivante, faite en référence au dessin joint qui représente en coupe un mode de réalisation particulier de la boîte de montre selon l'invention.

La boîte de montre de la figure comporte notamment une carrure 1 dans laquelle est logé un mouvement 2 introduit par son ouverture inférieure. L'ouverture infé-15 rieure de la carrure est fermée par un fond 3 assemblé à la carrure de manière amovible par des vis non représentées.

Selon l'invention, la glace plane 4 est munie d'un talon périphérique 5 s'appuyant sur le pourtour de l'ouverture supérieure de la carrure 1 formée par exemple par une 20 surface plane 6. Le talon 5 est assujetti à demeure sur cette surface plane, par exemple par collage. Le talon 5 et la glace 4, ou l'une des deux pièces seulement, peuvent être réalisées en saphir de manière à être inrayables.

Sur une partie au moins de la périphérie de l'ouverture supérieure de la carrure 1 le bord intérieur du talon 5 fait saillie dans l'ouverture de manière à constituer un appui axial pour le cadran 7 solidaire du mouvement 2. La hauteur du talon 5 définit alors très simplement l'espace disponible pour l'aiguillage de la montre.

Bien qu'elle ait été décrite avec l'un de ses modes de réalisation particuliers, la présente invention est susceptible de nombreuses modifications et variantes qui apparaîtront à l'homme du métier.

